

Une nouvelle année s'entame...

L'assemblée générale de notre CPE Renan c'est tenu le Mardi 13 Septembre
Ont été Elu :

- Mr Saniel Laurent : Président
- Mme Vanel Carine : Secrétaire
- Mme Dupuy Françoise : Trésorière

Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir de nouveaux membres.

Elections Scolaires

Le vendredi 14 Octobre se tiendront les élections des parents au conseil d'école. Pour cela nous avons besoin de vous. Surtout en maternelle où les nouveaux parents sont les bienvenus.

Pour vous faire connaître vous pouvez contacter Laurent Saniel (lsaniel@free.fr, Heures bureau 0478171647), Ou mettre un mot dans la boîte aux lettres de notre FCPE.

Rappel - Les deux parents votent aux prochaines élections scolaires

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans la même école.

De plus, l'arrêté stipule que lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat. Ce droit de suffrage n'est pas cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou plusieurs élèves inscrits dans l'école.

EFFECTIFS

Maternelle

Tous Petits : xx élèves
Petits : xx élèves
Moyen : xx élèves
Grand : xx élèves

Primaire

CP : xx élèves
CP/CE1 : xx élèves
CE1 : xx élèves
CE2 : xx élèves

CM1 : xx élèves
CM2 A : xx élèves
CM2 B : xx élèves
CLIS : xx élèves

Simplifiez-vous la vie : Votez par correspondance



- Glissez le bulletin de vote (sans rature ni surcharge) dans une enveloppe **A** vierge
- Cachez l'enveloppe **A** puis mettez-la dans une enveloppe **B**
- Cachez l'enveloppe **B** et inscrivez :
 - ↳ **au recto** : Elections des représentants des parents d'élèves + adresse de l'établissement
 - ↳ **au verso** : votre nom, adresse et signature

Vous pouvez envoyer cette enveloppe par la poste ou la confier à votre enfant qui la remettra au directeur d'école
Attention : tout vote parvenu ou remis après la clôture du scrutin sera déclaré nul.